



Exclusion définitive collège privé

Par **Emma2008**, le **13/03/2023** à **11:26**

Bonjour

Mon fils a été exclu définitivement de son collège privé. En début d'année il a été harcelé par des jeunes extérieurs et comme il récupère ses petits frères chaque soir il a eu peur car un soir il a dû se cacher dans un magasin. Ayant peur il a eu la mauvaise idée de mettre un couteau dans son sac. Ils sont finalement calmés et il a oublié d'avoir le couteau dans son sac, mais 6 mois plus tard, une personne dénonce qu'il a un couteau et il est exclu. Il a une moyenne de 17 et n'a jamais eu de problème, je ne comprends pas la sanction si dure vu les circonstances. Il est DC sans école et très mal tout cela à cause d'un harcèlement. Puis-je faire recours ?
Merci

Par **Visiteur**, le **13/03/2023** à **23:18**

Bonsoir

Avez-vous rencontré quelqu'un à la direction de l'établissement ?

Par **Emma2008**, le **14/03/2023** à **08:24**

Bonjour oui nous avons eu le conseil de discipline qui à ma surprise n'était que de 6 personnes de 14 comme je l'ai vu et il s'agissait juste d'un procès à charge on lui a dit en fait qu'il s'était une chance qu'on lui donnait car il était un excellent élève et que c'était à lui de rebondir et qu'il fallait un exemple de punition voilà ce qu'on nous a mis comme justification

Par **jodelariege**, le **14/03/2023** à **17:13**

bonjour

"

Exclusion définitive de l'établissement

Conseil de discipline de l'établissement ou départemental

- Sanction motivée, expliquée et proportionnée à la faute
- Sanction notifiée aux parents avec mention des délais et voies de recours
- Application : affectation dans un nouvel établissement
- Information au maire de la commune du domicile de l'élève

Sursis possible

Oui.

Effacement à la fin des études du 2nd degré ou sur demande si l'élève change d'établissement.

[Recours administratif](#) :

recours gracieux auprès du chef d'établissement et/ou hiérarchique auprès du recteur d'académie

[Recours contentieux](#) devant le juge administratif"

n'avez vous pas eu les voies de recours? il s'agit d'un texte pour le public mais sans doute similaire pour le privé : voir le contrat

actuellement ,après la mort d'une professeur par un élève et au couteau en février ce

problème de port de couteau est très sensible...